

Limites app Argenta et Argenta Banque par Internet

Type de virement	Limite journalière	Limite de transaction pour les virements sans digipass ou itsme®	Limite de transaction pour les virements avec digipass ou itsme®
Entre comptes propres	Aucune	Aucune	Aucune
Vers des bénéficiaires enregistrés	25 000 euros	500 euros par défaut (Vous pouvez diminuer cette limite vous-même, ou l'augmenter jusqu'à 2 500 euros maximum.)	25 000 euros
Vers des bénéficiaires non enregistrés	25 000 euros	250 euros par défaut (Vous pouvez diminuer cette limite vous-même, ou l'augmenter jusqu'à 500 euros maximum.)	25 000 euros

Qu'est-ce que...

Limite journalière Le montant maximum que vous pouvez virer par journée calendrier

Limite de transaction Le montant maximum que vous pouvez virer par transaction

Comptes propres Les comptes que vous pouvez consulter et avec lesquels vous pouvez effectuer des opérations dans Argenta Banque par Internet et dans l'app Argenta

Bénéficiaires enregistrés Comptes que vous avez ajoutés à votre liste de bénéficiaires

Bénéficiaires non enregistrés Comptes que vous n'avez pas encore ajoutés à votre liste de bénéficiaires
Lorsque vous ajoutez un compte à la liste des « bénéficiaires enregistrés », vous devez le confirmer au moyen de votre digipass ou de l'app itsme®

Ce que vous devez savoir sur les limites

- Vous pouvez introduire des virements pour un total de 25 000 euros maximum par jour, via l'app Argenta et Argenta Banque par Internet réunies. Vous avez installé l'app sur plusieurs appareils ? Alors la limite est valable pour tous ces appareils réunis.
- Il n'y a pas de limite au nombre de virements que vous pouvez effectuer dans le cadre de la limite journalière.
- Votre compte a une limite inférieure à la limite appliquée dans Argenta Banque par Internet ou dans l'app Argenta ? Dans ce cas, c'est la limite de votre compte qui s'applique.
- Vous ne pouvez jamais effectuer de virements pour un montant supérieur au solde de votre compte, même si les limites y sont supérieures.

Vous pouvez diminuer ou augmenter vous-même les limites de transaction dans l'app :

- Jusqu'à 500 euros maximum pour les virements vers des bénéficiaires non enregistrés
- Jusqu'à 2 500 euros maximum pour les virements vers des bénéficiaires enregistrés

Vous augmentez la limite ? Alors vous devez confirmer la nouvelle limite au moyen de votre digipass ou d'itsme®. Vous diminuez la limite ? Dans ce cas, pas besoin de confirmer la nouvelle limite au moyen de votre digipass ou d'itsme®.

Confirmer des virements

Vous devez confirmer chaque virement que vous effectuez. Le mode de confirmation dépend du montant que vous virez :

Type de virement	Comment confirmer ?
Virement inférieur à la limite de transaction	<ul style="list-style-type: none">• Introduisez votre code PIN composé de 5 chiffres.• Ou confirmez avec votre empreinte digitale ou par reconnaissance faciale (ceci n'est pas possible sur tous les appareils).
Virement supérieur à la limite de transaction	<ul style="list-style-type: none">• Confirmez avec votre digipass.• Ou confirmez avec l'app itsme®.

Vous trouverez les limites de transaction pour les virements avec et sans digipass ou itsme® dans le tableau en haut de ce document.